

---

## **Pandémie de la COVID-19 - Des mesures préventives pour toutes les municipalités du Québec**

---

QUÉBEC, le 15 mars 2020 /CNW Telbec/ - Dans la foulée des moyens mis de l'avant afin de protéger la population face à la pandémie de la COVID-19, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, demande à l'ensemble des organismes municipaux du Québec d'interdire temporairement au public l'accès aux équipements et aux lieux intérieurs destinés à la pratique d'activités culturelles, récréatives, sportives ou communautaires, sauf s'ils servent provisoirement à des fins de santé ou de sécurité publique.

### **Citation :**

« Comme l'a mentionné notre premier ministre lors de son point de presse aujourd'hui, il est essentiel de mettre toutes les chances de notre côté afin de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus. En limitant l'accès aux lieux publics, comme les bibliothèques, les arénas, les piscines, les bâtiments abritant des salles de réunions ou les centres de congrès, les organismes municipaux contribueront de façon importante aux efforts déployés par le gouvernement et les citoyens du Québec. C'est la raison pour laquelle je sollicite aujourd'hui leur collaboration afin de mettre en place, dès maintenant, cette mesure préventive. »

*M<sup>me</sup> Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*